



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Engage
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Occitanie
Région Nouvelle-Aquitaine
Région Île-de-France
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Grand Est
Région Hauts-de-France
Région Normandie
Région Pays de la Loire
Région Bretagne
Région Centre-Val de Loire
Région Bourgogne-Franche-Comté
Région Occitanie
Région Nouvelle-Aquitaine
Région Île-de-France
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Grand Est
Région Hauts-de-France
Région Normandie
Région Pays de la Loire
Région Bretagne
Région Centre-Val de Loire
Région Bourgogne-Franche-Comté



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Itinéraires techniques melons et poivrons en AB

15 novembre 2018 à Avignon (84)

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicedereplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour le public précité. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation

Je ne veux/peux plus participer à la formation : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

ITINERAIRES TECHNIQUES MELONS ET POIVRONS EN AB

MARAICHAGE

Avec Catherine Mazollier

Jeudi 15 novembre à Avignon (84)

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est d'acquérir les connaissances nécessaires pour conduire les cultures de melons et de poivrons en agriculture biologique en région PACA.

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices et porteurs de projets du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Compétences visées : à la suite de la formation, les stagiaires pourront mettre en place et cultiver les cultures de melons et de poivrons bios.

Critères et modalités d'évaluation des résultats :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME

Jeudi 15 novembre - 9h à 17h

Objectif : Connaître les bases pour cultiver les cultures de melons et poivrons bios

- choix variétal
- planning de culture : période de mise en culture
- production des plants
- conduite des cultures : implantation, irrigation, récolte, stockage
- protection contre les ravageurs et maladies (prévention, biodiversité fonctionnelle, lutte biologique, biopesticides ...)

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Présentation orale avec l'aide de support visuel (diaporama, documents ...) et explication orale avec l'aide de paperboard pour les illustrations. Résultats d'essais variétaux du GRAB, présentation de films sur les ravageurs et auxiliaires.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



l'Europe s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche
REPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

INFOS PRATIQUES

Moyens d'encadrement :

Intervenant : Catherine Mazollier, responsable maraichage au GRAB, www.grab.fr

Animation/logistique : Oriane Mertz, Conseillère filière maraichage et volailles bio, Agribio84-13
oriane.mertz@bio-provence.org / 06 95 96 16 62

Adresse lieu (15 novembre 2018) : Maison de la bio (GRAB), 225 chemin de la petite castelette, 84000 Avignon

Repas du Midi : Tiré du sac.

Tarifs :

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Quelles productions faites-vous : Arboriculture / Maraichage / Oléiculture / Viticulture

Vos attentes vis-à-vis de la formation :

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? : site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date : Signature :

Je m'inscris à la formation

ITINÉRAIRES TECHNIQUES MELONS ET POIVRONS EN AB

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés (moins d'un an) **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€ par jour de formation

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 € par jour de formation



L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

Je joins un chèque de € à l'ordre de CIVAM bio du Vaucluse avec mon Bulletin d'inscription.

A renvoyer à :
Agribio Vaucluse - M.I.N.5 - 15 avenue Pierre Grand 84953
Cavaillon Cedex

Contact : Oriane Mertz – 06 95 96 16 62- oriane.mertz@bio-provence.org

Accès

GRAB, 225, chemin de la castellette à la Maison de la bio à Avignon

